

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 0075/2021	Objet : Modification de la délibération n° 2710/2020 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres – CAO.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 09

Absents : 00

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 16 décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Noémie ARNOFFI, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, conseillers municipaux.

Absents représentés : Alain BOUKRIS représenté par Alphonse BOYE, Arnaud DESSAINT représenté par Vanessa HANNI, Caroline DELISSE représentée par Noémie ARNOFFI, Mehdi BELLOUTH représenté par Alphonse BOYE, Samantha CRISIAS représentée par Vanessa HANNI, Grégory NGUYEN représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Nicole DELBOSC représentée par Martine HARBULOT Bernard KAMMERER représenté par Carine LACROIX CHARLES, Stéphanie COUCHOUX représentée par Céline MONASSA.**Absents** : /

Monsieur Mathias ALONSO a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** les articles L.1414-2 et L.1411- du CGCT relatifs aux les dispositions concernant les CAO ;**Vu** l'article L.1411 -5II du CGCT qui détermine comme suit la composition de la CAO :

1 Président, qui n'a plus voix prépondérante en cas de partage égal des voix. Il appartient à la CAO, par son règlement, de fixer la règle. Le Président n'est plus nécessairement l'exécutif de la collectivité mais l'autorité habilitée à signer le marché (un adjoint, un directeur, ...).

-5 membres titulaires et 5 suppléants élus par l'assemblée délibérante ;

Vu les articles D.1411-3 à D.1411-5 et L.2121-21 du CGCT qui déterminent les modalités d'élection des membres de la CAO, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret sauf accord unanime contraire ;**Considérant** qu'il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit ;**Considérant** la démission de Danielle METRAL de son mandat de Conseiller municipal et qu'il n'y a plus de candidat sur la liste « Vivre Marolles », par conséquent il est donc nécessaire de procéder au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ARTICLE 1 : ENTERINE la modification de la délibération n° 2710/2020.**ARTICLE 2 : PROCEDE** à l'élection des membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et de leurs suppléants, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste, sans panachage

ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste.

3 listes de candidats sont déposées.

- Liste « J'Aime Marolles » : Jean Luc DESPREZ, Alain BOUKRIS, Roland TIBI, Jean Pierre VANHAVERE, François ELIE, Samantha CRISIAS, Grégory NGUYEN, Vanessa HANNI, Caroline DELISSE, Mathias ALONSO
- Liste « Marolles Mon Village » : Jean Jacques GAREAU, Martine HARBULOT, Nicole DELBOSC, Margot MAGIN.
- Liste « Vivre Marolles » : Joël VILLAÇA, Carine CHARLES

Après un vote à main levée par accord unanime de l'assemblée.

Sont élus titulaires :

- Liste « J'Aime Marolles » : **20 suffrages obtenus soit 4 membres titulaires**
- Liste « Marolles Mon Village » : **4 suffrages obtenus soit 1 membre titulaire**
- Liste « Vivre Marolles » : **3 suffrages obtenus soit 0 membre titulaire**

Liste « J'aime Marolles renonce à 1 siège au profit de « Vivre Marolles »
Ainsi,

Liste « J'Aime Marolles » : **3 membres titulaires** : Jean-Luc DESPREZ, Alain BOUKRIS, Roland TIBI

Liste « Marolles Mon Village » : **1 membre titulaire** : Jean Jacques GAREAU

Liste « Vivre Marolles » : **1 membre titulaire** : Joël VILLAÇA

Par suite, sont élus suppléants :

Liste « J'Aime Marolles » : **20 suffrages obtenus soit 4 membres suppléants**

Liste « Marolles Mon Village » : **4 suffrages obtenus soit 1 membre suppléant**

Liste « Vivre Marolles » : **3 suffrages obtenus soit 0 membre suppléant**

Liste « J'aime Marolles renonce à 1 siège au profit de « Vivre Marolles »

- Liste « J'Aime Marolles » : 3 membres suppléants : Jean Pierre VANHAVERE, François ELIE, Samantha CRISIAS

Liste « Marolles Mon Village » : 1 membre suppléant : Martine HARBULOT

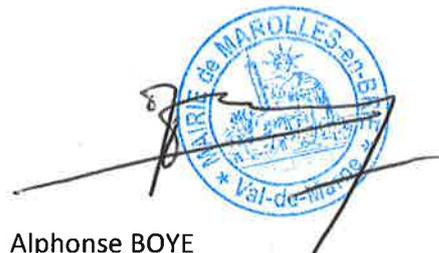
Liste « Vivre Marolles » : 1 membre suppléant : Carine CHARLES

ARTICLE 3 : ADOPTE la composition de la Commission d'Appel d'Offres, présidée par l'autorité habilitée à signer le marché, telle que définie ci-dessous.

Commission d'Appel d'Offres	Alphonse BOYE – Maire : Président Titulaires : Jean-Luc DESPREZ ; Alain BOUKRIS ; Roland TIBI, Jean Jacques GAREAU, Joël VILLAÇA Suppléants : Jean Pierre VANHAVERE ; François ELIE ; Samantha CRISIAS, Martine HARBULOT, Carine CHARLES
------------------------------------	---

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 16 décembre 2021



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr